AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1258
FR0000039026-FS0427

1er juin 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE ANONYME D' EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1er juin 2021, M. Allan Green a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiée Candel & Partners et Consellior qu'il contrôle, le seuil de 10% du capital de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir 207 504 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Candel & Partners	194 790	9,38	194 790	6,07
Consellior	10 594	0,51	10 594	0,33
Allan Green	2 120	0,10	2 120	0,07
Total concert	**207 504**	**9,99**	**207 504**	**6,47**

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion de parts de fondateur en actions nouvelles SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES[2].

À cette occasion, la société Candel & Partners a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 075 991 actions représentant 3 208 381 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. notamment (i) document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 16 février 2021 sous le n° R.21-003, (ii) amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 mai 2021 sous le n° R.21-020, (iii) prospectus approuvé par l'AMF le 12 mai 2021 sous le n°21-155, et (iv) communiqué de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES du 26 mai 2021.